Département de l'Yonne Mairie de Courgis



Tél. 03 86 41 45 49 Fax 09 70 32 51 95 République Française

E-mail: mairie-PROCES: MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURGIS

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

Convocation du 02 NOVEMBRE 2023 affichage 02 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 novembre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans la salle de classe bâtiment mairie école, sous la présidence de Madame Bernadette CHANCEL.

Etaient présents:, CZUBA Cécile (adjointe), THOMAS Bertrand (adjoint), Alain DUPRE, BOUC Emilien, VAUTRIN Nadine, GROSSOT Marie Sylvie.

Étaient absents: GROSSOT Anthony, (pouvoir à GROSSOT Marie Sylvie)

Secrétaire de séance : Nadine VAUTRIN

Ordre du jour

Intervention de Madame GUERMANI, chef de projet photovoltaïque, pour un projet de parc solaire photovoltaïque section ZB5.

Adoption du procès-verbal du dernier conseil du 06 septembre 2023.

Délibération 2023-26-10-35 : : Décisions modificatives n° 2 de la commune.

Délibération 2023-26-10-36 : Choix des entreprises, et subventions pôle sportif intergénérationnel.

.......

Délibération 2023-26-10-37 : contrat assurance personnel

Délibération 2023-26-10-38 : subvention Courgis Animation

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Délibération 20	023-26-10-35:	: Décisions	modificatives	n°2 De la Commune
-----------------	---------------	-------------	---------------	-------------------

COMPTE	DEPENSES		CC	MPTE	R	ECETTES
60621	3000 euros		732	73224		13474 euros
6135	3000 euros					
615231	3143 euros					
6218	2000 euros					
6232	1000 euros					
6288	200 euros					
6574	531 euros					
739223	600 euros					
TOTAL	13 474 euros					13 474 euros
Fonctionnement						
21318		-3000 euros				
2158		+3000 euros				
TOTAL Investissement		0				

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à procéder à ces modifications budgétaires.

Délibération 2023-26-10-36 : Choix des entreprises, et subventions pôle sportif intergénérationnel.

La commune de Courgis a fait le choix d'investir pour ses habitants, dans un terrain multisports en accès libre ou de nombreuses activités peuvent être pratiquées, dans un même espace. Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Après les différents rendez-vous, il en ressort un projet comprenant :

-1 city stade, 3 agrées, 1 pyramide de corde, 1 e-banquette solaire La commission environnement, après étude des offres a retenu :

Entreprises	Prix HT		
AJ3M	68 894.60		
RONDINO	3807.00		
COLAS	26437.68		
	99139.28		

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions demandées. En cas de refus, la commune solliciterait d'autres organismes.

Subventions	Participation HT	Part	
DETR	29742	30%	
Conseil Régional	29742	30%	
3CVT	9914	10%	
A la charge de la	29742	30%	
commune			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE le maire à déposer toutes les demandes de subventions citées précédemment.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

Délibération 2023-26-10-37 : contrat assurance personnel

Notre contrat d'assurance, RELYENS, souscrit, via le CDG, arrive à échéance au 31.12.2023. Après étude, et à garanties égales, il s'avère que Groupama, propose un contrat plus avantageux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE le maire à arrêter l'assurance actuelle auprès du CDG

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier avec GROUPAMA.

Délibération 2023-26-10-38: Subvention Courgis animation

L'association « Courgis Animation » demande une subvention de 531 €, sans quoi le projet ne pourra aboutir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE le versement de cette subvention après réception des comptes de l'association.

AUTORISE le maire à faire une modification budgétaire afin d'inscrire les crédits nécessaires au 6574.

Communication du maire.

Le relevé des compteurs d'eau :

Les relevés de compteur ont été effectués à partir du 12 octobre, deux fuites ont étés décelées ; une importante de 1393 m3 et l'autre moins conséquente. Un compteur ancien n'a pas enregistré, la consommation, Stéphane a changé le compteur.

La vente d'eau représente 11 750m3 et l'achat à Véolia 15 696m3, soit une différence de 3 940m3

Le résultat de cette année est déficitaire, suite à la recherche de fuite et sa réparation.

Les secrétaires :

Le contrat de notre secrétaire Lullaby se termine le 31 décembre 2023, je vais reconduire son contrat par un avenant avec son accord. Il a été convenu qu'une délibération sera prise pour 1 poste de secrétariat et 1 poste d'agent technique saisonnier.

Je voulais vous parler de Mademoiselle MICHEL Fiona qui devait prendre ses fonctions de secrétaire le 03 novembre, cependant elle a trouvé un poste dans une mairie proche de chez elle.

Pour information, j'ai embauché Mademoiselle Emma CINTRAT. pour m'aider dans l'administratif, les compteurs d'eau, l'entretien des espaces verts, contrat Renouer (multiservices).

La salle des fêtes :

Une nouvelle convention a été établie pour les associations, afin que la salle reste propre après utilisation.

Des targettes ont été posées afin d'utiliser uniquement les WC handicapés. Le conseil municipal propose de poser des cadenas, question de sécurité.

Le cimetière :

Une situation en octobre, à ce jour 85 tombes issues de la procédure de reprise n'ont pas été entretenues et 23 tombes sont sorties de la procédures les propriétaires ont réalisés des travaux.

Energies renouvelables zones d'accélérations :

Beaucoup de réunions, un délai très court pour déterminer les zones concernées de la commune, le retour des cartes doit impérativement arriver en préfecture le 11 décembre après avoir délibéré.

L'accessibilité: Réunion avec la Sous-Préfète, madame GIRARDOT le jeudi 19 octobre 2023, la DDT attend un retour de la commune pour les rampes de l'église et nous indique que des sanctions vont être prises en 2024 sur le reste des travaux à réaliser.

La fibre : Réunion cet après-midi avec YCONIK et le maire de Préhy. Commencement des travaux lundi 13 Novembre.

Les friches: La DDT demande un inventaire des friches.

Le monument aux morts: Les 2 arbres ne seront pas arrachées car les racines sont trop profondes et risques d'endommager le monument aux morts.

Les décorations de Noël : Le conseil décide de renouveler les décorations de Noël et sollicite l'entreprise COLLET pour l'installation.

Problèmes de lampe rue Larminat chez Madame GHERARDI. la commission s'en occupe.

EDF:

Rappel de factures EDF pour le moulin toujours pas résolu à ce jour, alors qu'il n'y a plus de compteur depuis le mois de septembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES:

Tour de table des élus

Bertrand : A étudié la restauration du monument aux morts et attend des devis, il a reçu M. Dufour (Association Le Souvenir Français) pour la restauration des lettres au monument aux morts. Il s'occupe de l'accessibilité pour l'église.

Alain: Demande si la fibre va être raccordée à son chai? Emilien s'en occupe.

Cécile : Donne le compte-rendu de la réunion environnement : il en ressort que le compostage des déchets verts pourrait être entreposé en bout de champs. Une réunion publique va être organisée par la communauté de communes pour informer de la bonne utilisation des poubelles. Un classement « des bons élèves » a été réalisé : notre commune est classée en 2^{ème} position.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 minutes.

Le secrétaire de séance Nadine VAUTRIN

Le Maire,

Bernadette CHANCEL

Ont été délibérés, les sujets suivants :

Par Ordre:

Délibération 2023-26-10-35 : : Décisions modificatives Décisions modificatives n° 2 de la commune.

Délibération 2023-26-10-36 : Choix des entreprises, et subventions pôle sportif intergénérationnel.

Délibération 2023-26-10-37 : Contrat assurance personnel

Délibération 2023-26-10-38: Subvention Courgis Animation